

COMMUNE DE WASNES AU BAG

Informations municipales

MOT DE Mme LE MAIRE :

Chers Wasnoises et Wasnois,

Notre conseil municipal a subi quelques modifications. Deux élus ont donné leur démission pour raison personnelle, à savoir le 2^{ème} adjoint Steeve Murez et la conseillère municipale Cathy Coquel Blond.

Lors du dernier conseil municipal nous avons acté leur demande et sur ma proposition, la majorité des membres présents (12 conseillers, 10 pour et 2 contre) a décidé de remplacer le poste d'adjoint par 2 conseillers délégués qui prendront leur place au 1^{er} juin. Mesdames Patricia Bétrencourt et Laurence Cornet ont été désignées par arrêté municipal le 23 mai 2022. Je précise que l'enveloppe indemnitaire des élus ne change pas.

Je vous souhaite à tous un bel été et espère vous rencontrer lors des prochaines manifestations estivales prévues dans notre village.

A LA UNE : et si parlions ... BUDGET ?

Quelques généralités :

Le budget est l'outil fondamental de la gestion d'une commune.

Il s'agit d'un acte juridique par lequel le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période qui s'étend au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif est tout d'abord voté (avant le 15 avril de l'année) et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Cependant, des budgets supplémentaires ou des décisions modificatives peuvent être nécessaires en cours d'année, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. Ils sont alors soumis au vote du Conseil Municipal.

Comment est structuré le budget ? Il comporte différentes parties que sont :

1/ La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) regroupant :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir au travers de transferts de charges, de prestations de services, de dotations de l'État, des impôts et taxes...

2/ La section d'investissement (préparer les projets futurs) comportant :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours ...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

Après ce rapide récapitulatif, vous trouverez dans les pages suivantes le budget primitif 2022 voté au Conseil Municipal du 11 avril dernier.

Précision : il s'agit ici d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Vous pouvez consulter l'ensemble des documents relatifs au budget en vous rendant en mairie aux heures d'ouverture.



Les
brèves
de
Gustine




Info n°9

30.05.2022



Budget primitif 2022

Avant propos :

A la crise post COVID 19 s'est ajoutée une hausse importante des prix (notamment coûts de l'énergie) faisant suite à un contexte mondial belliqueux. Le budget primitif 2022 veille donc aux principes suivants :

- ◆ Préservation de la qualité du service public local,
- ◆ Maintien d'un niveau d'investissements répondant aux besoins de proximité
- ◆ Maîtrise de la fiscalité,

Tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes provoquées par la réduction de l'autonomie fiscale de la Commune

I Présentation générale du budget (vue d'ensemble)

Fonctionnement		
	Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal	335 455,00 €	506 767,86 € (Dont 140 687 € virés à la section investissement)
Reports	Reste à réaliser / N-1	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	171 312,86 €
Total section fonctionnement	506 767,86 €	506 767,86 €
Investissement		
	Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal	298 670,01 € (Dont 140 687 € reçus de la section fonctionnement)	274 587,00 €
Reports	Reste à réaliser / N-1	54 812,00 €
	Solde d'exécution reporté	90,99 €
Total section d'investissement	353 573,00 €	353 573,00 €
TOTAL DU BUDGET		
	Recettes	Dépenses
	860 340,86 €	860 340,86 €



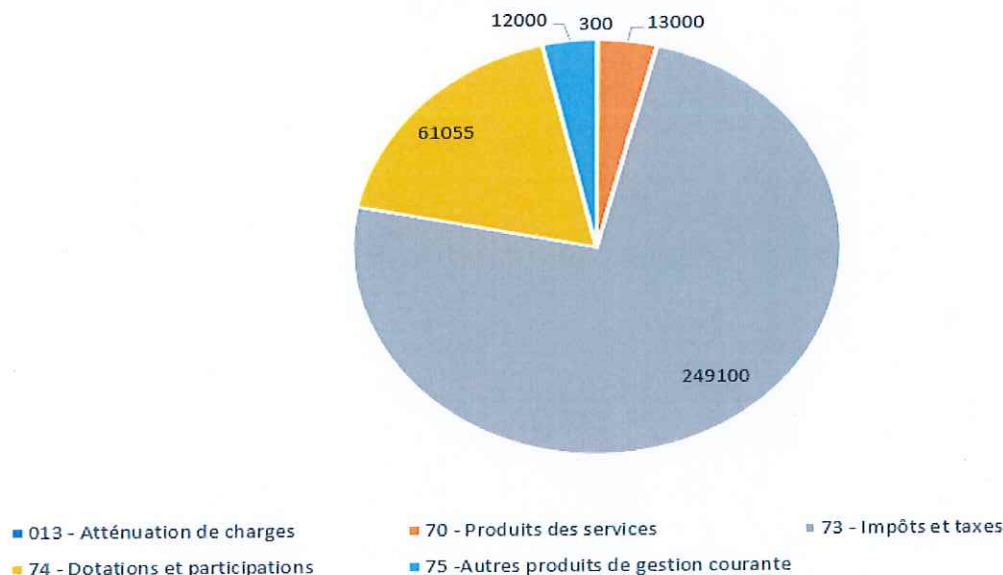
II Vue détaillée des chapitres comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 335 455 €

CHAPITRES COMPTABLES	BP 2022 en €
013 - Atténuation de charges (remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail)	300,00
70 - Produits des services (Principalement les paiements effectués pour la cantine, la garderie et les concessions au cimetières).	13 000,00
73 - Impôts et taxes : - Fiscalité locale : (138 418 €). - Dotation de solidarité communautaire, versée par la CAPH (42 389 €), - FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) qui permet de compenser conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (31 293 €) - Taxe additionnelle aux droits de mutation (18 000 €) - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (14 000 €) - Taxe sur l'électricité (5 000 €)	249 100,00
74 - Dotations et participations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement et compensations relatives aux diverses exonérations sur les impôts locaux).	61 055,00
75 - Autres produits de gestion courante (locations de logements et de la salle polyvalente)	12 000,00
Total	335 455,00
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	171 312,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

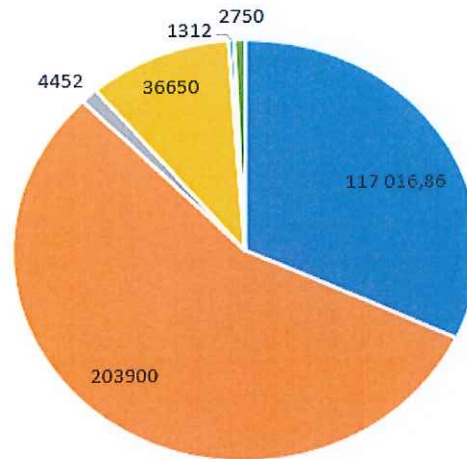


2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 366 080,86 €

CHAPITRES COMPTABLES	BP 2022 en €
011 - Charges à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, internet, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires, locations mobilières, fêtes et cérémonies etc...)	117 016,86
012 - Charges de personnel (toutes les dépenses de personnel)	203 900,00
014 - Atténuations de produits (attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en contrepartie des compétences transférées).	4 452,00
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, subventions aux organismes public (CLSH), subventions de fonctionnement aux associations (5 450 €) et frais de gestion courante pour 100 €).	36 650,00
66 - Charges financières (remboursement des intérêts de la dette)	1 312,00
67 - Charges exceptionnelles (achat des prix pour les enfants de l'Ecole et les titres annulés sur les années antérieures).	2 750,00
Total	366 080,86
023 Virement à la section d'investissements	140 687,00



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



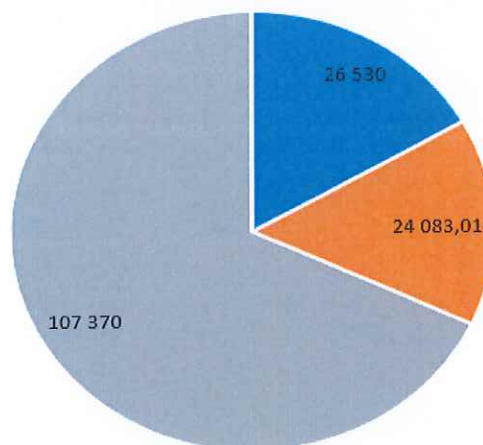
- 011 - Charges à caractère général
- 012- Charges de personnel
- 014- Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66- Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 157 983,01 €

CHAPITRES COMPTABLES	BP 2022 en €
10 - Fond de compensation TVA (16 530 €) + taxe d'aménagement (10 000 €)	26 530,00
1068 - Affectation de section de fonctionnement	24 083,01
13 - Subventions d'investissement versées par l'Etat, Département, CAPH ...	107 370,00
Total	157 983,01
01 - Solde d'exécution reporté	90,99
021 - Virement de la section de fonctionnement	140 687,00
Reste à réaliser N-1 (correspond aux subventions sur les travaux repris en dépenses N-1)	54 812,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT



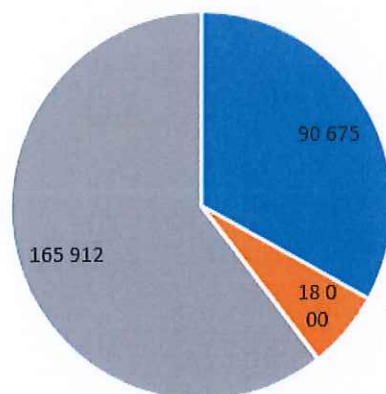
- 10 -FCTVA, Taxes aménagement
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
- 13 - Subventions d'investissement



2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 274 587,00 €

CHAPITRES COMPTABLES	BP 2022 en €
16 - Emprunts et dettes assimilées soit : <ul style="list-style-type: none">- Capital annuel remboursé d'un emprunt contracté en 2013 pour les travaux rue Pasteur.- Montant à rembourser annuellement à la CAPH soit 17 357,82 € (Travaux clos et couvert de l'église 347 156,50 € à la charge de la commune à rembourser sur 20 ans).- Emprunt à court terme effectué en 2021 (100 000 €) : Prévision de remboursement de 60 000 € en 2022 après versement des subventions. Le solde sera remboursé en octobre 2023.	90 675,00
21 - Immobilisations corporelles (mobilier, etc...)	18 000,00
23 - Immobilisations en cours (travaux, matériel, outillage technique...)	165 912,00
Total	274 587,00
RESTE A REALISER N-1	78 986,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



■ 16 - Emprunts et dettes assimilées ■ 21 - Immobilisations corporelles ■ 23 - Immobilisations en cours ■

Et pour terminer ce chapitre, ...Une bonne nouvelle en ces temps difficiles :

Pour 2022, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes foncières, celles-ci restent donc inchangées :

Taxe foncier bâti : 34,04 % (14,75 % + 19,29 %)

Taxe foncier non bâti : 44,75 %.



Petit communiqué de la part de vos élus suite à plusieurs plaintes concernant les aboiements de chiens.

L'un des rôles d'un compagnon à 4 pattes, hormis la tendresse et la compagnie qu'il procure, n'est-il pas de garder son territoire et la maison de son maître ?

Il attire ainsi l'attention du passant par un aboiement l'informant qu'il monte la garde.



Cependant nous rappelons qu'avoir un animal engage des responsabilités. L'une d'entre elles est de devoir prendre toutes précautions pour empêcher son animal de troubler le voisinage par des aboiements répétitifs tout au long de la journée et/ou de la nuit.

Nous savons tous à quel point nos animaux de compagnie sont essentiels à l'harmonie d'une famille, il serait vraiment dommage d'être obligés de mettre en place des moyens coercitifs pour faire cesser ces aboiements répétitifs.

La loi n'interdit pas l'aboiement d'un chien en journée, nous engageons donc propriétaires de chien et voisins à faire preuve de tolérance et de privilégier de bonnes relations de voisinage.

Pour continuer sur le thème du bruit, nous rappelons que la tonte des pelouses un dimanche ne peut s'effectuer que de 10 h à 12 h.

Parlons-nous avec cordialité !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai, jour de commémoration de l'armistice de 1945, une poignée d'habitants du village s'est réunie devant la mairie pour ensuite défiler jusqu'au monument aux morts.

Une gerbe de fleurs a été déposée par Madame le Maire.

Ensuite, Monsieur Yves ROUSSEZ, Président des anciens combattants a pris la parole suivi par Madame le Maire.

Après l'énoncé des personnes mortes pour la France, la Marseillaise a été entonnée.

La cérémonie s'est terminée au terrain de sports autour d'un verre de l'amitié où les participants ont pu admirer la rénovation de la salle. A ce jour l'extérieur est terminé, les ouvriers municipaux ont encore quelques menus travaux intérieur à réaliser.

En Bref...



♦ Elections législatives : elles se tiendront les 12 et 19 juin comme à l'accoutumée dans la salle des fêtes de la mairie. **ATTENTION cependant elles se clôtureront à 18 heures**

♦ Manifestations à venir dans notre villages :

1/ N'oubliez pas la **fête de l'école et la remise des prix qui se tiendront le 18 juin**. Venez nombreux! (Modalités et horaires à venir)



2/ **A l'initiative du comité des fêtes** : le 13 juillet fin d'après-midi : jeux pour enfants, barbecue et retraite aux flambeaux.

➡ Le repas champêtre initialement prévu le 14 juillet est reporté au dimanche 17 juillet 2022.

♦ Antenne : Nous sommes toujours en attente d'une décision de la part de l'opérateur Orange quant à une possible implantation d'une antenne relais sur la commune.